Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, Mai 18 1904. — No. 27

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

La forteresse de Port-Arthur s'élève sur la pointe de la péninsule de Liao-Tung. Elle est bornée, si nous nous pouvons ainsi parler, en face par le golfe Petchoulie, du côté droit par la baie de Corée et du côté gauche par le golfe de Liao-Tung.

Port-Arthur est relié au chemin de fer Transsibérien par un embranchement qui va tout droit à Harbin, 500 miles de distance.

Les dernières dépêches annoncent que les Japonais ont commencé à débarquer des troupes sur la péninsule affin d'isoler Port-Arthur.

En même temps leur flotte se prépare à attaquer vigoureusement la forteresse.

Les Russes ont résolu d'abandonner Dalny, un port et une ville bâtie par eux à environ vingt milles de Port-Arthur dans la Baie de Corée.

Dalny est la ville commerciale, pendant que Port-Arthur est la forteresse.

Combien de temps Port-Arthur sera-t-il en mesure de résister aux attaques combinées de terre et de mer des Japonais?

Il ne serait pas étonnant que que Port-Arthur tombât.

Le vice-roi Alexieff et le grand duc de Boris ont laissé la place.

Les dépêches disent que le vice-roi est allé rejoindre le général Kuropatkine pour se concerter avec lui.

La vérité est que le vice-roi ne pouvait séjourner plus longtemps à Port-Arthur sans courir le risque d'y être enfermé.

***

Qu'adviendra-t-il de la flotte russe, encore puissante, qui est enfermée dans la rade de Port-Arthur?

Elle ne se rendra pas.

Nous ne serions pas surpris d'apprendre l'un de ces jours que les Russes ont fait sauter leurs navires de guerre plutôt que de les livrer aux Japonais.

Les Russes brûlèrent la ville de Moscou en 1812 plutôt que de laisser Napoléon 1 y camper avec son armée.

Ils bruleront bien, si cela devient necessaire, Port-Arthur et ils feront bien sauter aussi leur flotte—sauf à reconstruire plus tard.

Cette guerre funeste ne fait que commencer. Les Russes n'y étaient pas préparés Ils ne voulaient pas un conflit. Le Japon se sachant plus prêt, est entré en lice.

Il remporte les premiers avantages.

La Russie triomphera finalement. Elle accumulera, lentement peut-être à cause des distances, mais elle accumulera tout de même une armée d'un million d'hommes, si cela est nécessaire, en Mandchourie.

Le conflit peut durer un an, deux ans, trois ans.

La Russie est l'Empire le plus puissant du monde. Sa population est de 150 millions d'âmes.

On peut se rendre à pied de Moscou à Vladivostock. C'est-à-dire que la Russie est l'unité la plus formidable qui existe sous le contrôle du même gouvernement et sur un territoire non interrompu.

***

Puisqu'il est tant question de Port-Arthur, il est peut-être intéressant de donner l'origine de ce nom, un peu innattendu dans ces parages mandchouriens.

La voici:

Un navire anglais, *l'Actéon*, avait, en 1857, bombardé Canton, ce qui ouvrit la guerre engagée, en 1860, par la France et l'Angleterre contre la Chine. Un autre croiseur anglais, *Algérine*, entra le premier dans une baie qui se trouvait à l'extrémité du golfe de Liao-Tung; le commandant de ce navire s'appelait le capitaine W. Arthur. Les marins donnèrent le nom de leur capitaine à la baie, qui le garda dans la suite.

On affirme que les Russes vont le changer et donner au port, sur qui se tourne en ce moment l'attention du monde entier, le nom de Port-Nicolas.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la neuvième séance régulière du 22ème conseil de la Ville de Saint-Boniface, tenue lundi le neuvième jour de mai 1904.

Présents, Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil, et MM. les conseillers Gauvin, Pelletier, Cusson, Metcalfe, Marcoux, P. Couture et Gédéon Couture.

Le conseil n'ayant pas jugé à propos de siéger pour la dépêche des affaires, la séance est ajournée au lendemain 10 mai.

Et le 10 mai la séance est continuée tous les mêmes membres du Conseil étant présents.

Le procès verbal de la huitième séance régulière et de la séance spéciale tenue le 2 mai courant est lu et confirmé.

Lecture des différents communiqués.

Les comptes suivants sont présentés: A. Lemay, $773 20; O. Couture & Co., 70 cts; Liguori Gagné, $21.70; Guilbault & Cie. $6.90; *Telegram* Printing Co., $5 00; Couture Bros, $3.00; L. Laurendeau. $16.95; Allaire et Bleau, $26.93; les mêmes, $51.00 les mêmes, $24.75; Winnipeg Electric Street Railway Co, $5.61; T. W. Taylor, $5.00; T. Bertrand, $5.00, Rôle de paie No 19, $13.80; Rôle de paie No. 20, $321,85.

Est aussi présenté le deuxième rapport de la Cour de Police du 31 Mars au 30 d'Avril montrant une recette de $70.90, et une dépense de $49.00.

Le cons. Cusson présente le onzième rapport du comité d'Eau et Eclairage en ces termes:

"Votre Comité à l'honneur de recommander:

1o. Qu'il soit répondu à MM. Turnbull & Marlatt, avocats de M. N. H. Houde, que la Ville n'a pas l'intention de payer à M. Houde la balance de compte qu'il réclame, et qu'il peut s'adresser aux tribunaux s'il croit avoir des droits à exercer.

2o. Que M. l'ingénieur Laberge soit autorisé à acheter les deux machines mentionnées dans sa lettre du 16 avril dernier, savoir: 1 flanging machine et 1 drilling machine.

3o, Que le contrat signé à Montréal le 11 mars dernier entre McCall & Co., et F. C. Laberge I. C., pour la Ville au sujet de la pompe de l'aqueduc, soit ratifié

4o. Que les offres de services de M. W. J. Graham ne soient pas acceptées pour la pose des tuyaux de l'aqueduc, mais qu'un arrangement soit fait avec la Standard Plumbing Co., qui s'engagera à fournir un poseur de tuyau à 40 cts de l'heure, et les plombiers nécessaires à raison de 35 cents.

Vû l'insuccès de M. Morris dans le creusement du puits par lui entrepris qui se trouve arrêté par force majeure, que l'ingénieur Blanchard soit autorisé à indiquer l'endroit où il devra percer un autre puits, le conseil s'engageant à lui allouer 83 pieds de tuyau de fer."

Ce rapport est adopté.

Le cons. Pelletier présente le septième rapport du comité des Travaux Publics en ces termes:

"Que le surintendent des Travaux soit autorisé à changer les traverses de trottoirs vis-à-vis des lots 1115 et 1118, R. C. M., en mettant les madriers sur le long.

Que les deux soumissions reçues pour le louage d'un attelage double ne soient pas acceptées.

Que le surintendant du C. N. R., soit de nouveau notifié que les traverses des rues n'ont pas été arrangées suivant la demande du Conseil.

Il recommande aussi que la pétition de MM. J. A. Sénécal et autres pour ouverture d'une ruelle entre les lots de l'Avenue Provencher et de la rue Dumoulin, de la rue du Collège à la rue Saint-Jean Baptiste, soit accordée, et que les avis nécessaires soient donnés pour ouvrir cette ruelle comme amélioration locale à être payée par le propriétaires intéressés et directement bénéficiés par cet ouvrage, la dite ruelle devant avoir une largeur de 20 pieds.

Que la ruelle entre les rues

Le Manitoba.
Mercredi, 18 Mai 1904

Notes Politiques

L'Hon. sénateur Bernier est parti lundi pour la Capitale.

***

La session fédérale durera encore une couple de mois.

***

L'Hon. C. H. Campbell, procureur-général de la province partira prochainement pour Londres ; l'hon. M. Rogers arrivera le 1er mai de son voyage d'Europe.

***

L'Hon. M. LaRivière est au milieu de nous depuis samedi. L'hon. député de Provencher est en excellente santé. Dimanche soir le Club Conservateur le fêtait par une jolie démonstration. M. LaRivière est plus populaire que jamais.

Protegeons-nous !

Le feu vient de nous visiter.

Pendant que nous dormions tranquilles, dimanche matin, un incendie a dévoré, en une demi-heure, la maison d'un de nos concitoyens. Encore un peu, et la maison voisine y passait, puis d'autres et d'autres encore.

Le feu, contrôlé à son début, ne cause pas de catastrophe, mais quand on lui laisse faire du chemin, qui donc l'arrête ?

Devant l'accident de la récente nuit, n'avons-nous pas de sérieuses questions à nous faire ?

Notre ville est-elle suffisamment protégée contre les incendies ? Hélas, non !

Que demain le feu se produise dans un endroit où les maisons se touchent un peu, et nous ne sommes pas sûrs que tout le quartier n'y passera pas. Il vaut mieux se dire ces choses avant qu'après les malheurs. L'accident de dimanche dernier est assurément lamentable ; il aurait pu l'être encore davantage. Que cela nous serve de leçon et d'avertissement.

Le *Manitoba* est d'opinion que nous devrions avoir une brigade régulière : pompes de première classe, pompiers en nombre suffisant, chevaux prêts en permanence.

De cette façon, le secours serait sur place en un moment, et presqu'à tout coup, arrêterait le feu ; et en cas de conflagration extraordinaire, il nous permettrait d'attendre les pompes de Winnipeg.

Notre ville augmente à vue d'œil ; elle augmenterait sûrement encore plus, si elle se mettait en mesure de donner à ses citoyens une sécurité absolue contre les malheurs du feu. Nous soumettons ces observations à notre Conseil municipal en toute déférence, certains d'être appuyés par notre population.

Nous savons, du reste, que nos échevins étudient en ce moment cette très importante question.

AU COLLEGE

Mon collège, rien ne surpasse
La douceur de ton souvenir
Et je pense à Saint-Boniface
Quand mon cœur veut se rajeunir.

Le collège de Saint-Boniface a offert, lundi soir, à son recteur, le révérend Père Jacques Dugas, S. J., une séance scientifique et musicale. On y a parlé de *Navigation Aérienne* ; et on l'a fait à la manière des savants. Monologues et dialogues étaient remplis de faits nombreux, raisonnés et discutés, sur ce problème ardu et complexe dont la solution livrerait l'homme un domaine où seuls encore aujourd'hui les oiseaux sont les maîtres.

Si nos jeunes amis n'ont pas fait marcher de ballons, ils nous ont cependant indiqué des possibilités et des probabilités ravissantes : si l'homme venait à se mouvoir dans le bleu du ciel comme il le fait sur terre, comme il le fait sur mer ! On comprend l'intense intérêt qu'ont fait naître ces choses dans l'auditoire. L'auditoire, il était nombreux, paré, content de se trouver à pareille fête. La vente des billets, faite en partie par des dames, avait été fructueuse. Le révérend Père Dugas avait à sa droite Son Honneur le lieutenant-gouverneur McMillan et à sa gauche l'hon. Juge-en-chef Dubuc ; puis, d'autres personnages, ecclésiastiques et civils.

Veut-on le programme de la soirée :

Ouverture—Grande marche de Saint-Boniface—P. de Mangeleere, S. J.
Orchestre du Collège
Adresse au Rev. Père Recteur
en français - - A. Laurendeau
en anglais - - J. G. Plante
LA NAVIGATION AERIENNE
Essais illustrés par des projections lumineuses
I
LES DEBUTS
Introduction historique et scientifique—J. Mondor
Premiers essais et premiers succès—A. Beaupré.
Dreaming—Chanson - - Wellings
J. B. Tremblay
II
FURTHER PROGRESS
Aeronautics and science—J. Walsh
Aeronautics and War—Mr. J. McDougall, B. L.
Hunky—Dory—Fantaisie - Holtzman
Orchestre du Collège
III
DIRECTION DES BALLONS
Les deux Ecoles—Discussion
"Plus lourd que l'air" - L. P. Beaubien
"Plus léger que l'air" - N. Bellavance
Conclusion—Une prédiction - A. Laurendeau.
Chant du Cœur - - Handel
Chœur des Elèves.
Réponse du Révérend Père Recteur
Chanson du Collège - solo: A. Beaupré
GOD SAVE THE KING.

Le révérend Père recteur a été exquis de distinction, de tact et d'amabilité. Son discours remerciait avec effusion professeurs et élèves ; il remerciait aussi les parents des élèves et le public de l'intérêt qu'on porte au collège. Le révérend Père profita, en outre, de la circonstance pour inviter les anciens élèves à se rendre le lendemain soir au collège dans le but de former une association dont l'idée est extrêmement bienveillante de la part des RR. PP. Jésuites, et dont les fruits, nous avons raison de l'espérer, seront abondants.

Seront-ils nombreux, aussi, les anciens élèves qui, sur l'invitation transmise par le Père Dugas, se rendront à Saint-Louis en octobre prochain et assisteront à la convention générale des anciens élèves des Jésuites en Amérique ? Nous comptons qu'il y en aura au moins quelques-uns. Quant à la réunion de l'an prochain au collège de Saint-Boniface, à l'occasion du 20ème anniversaire de la prise de possession de cet établissement par les Jésuites, nous promettons qu'elle sera enthousiaste et belle.

Nous félicitons le révérend Père recteur sur le succès de cette soirée ; nous félicitons les élèves et leurs professeurs ; nous félicitons,—the last but not the least—le Rév. Père Blain, dont la science profonde a été mise si largement à contribution dans cette séance.

Un souvenir aussi aux musiciens. Le P. de Mangaleere et sa troupe d'artistes savent toujours préparer un programme de choix.

Le collège de Saint-Boniface est un des plus beaux joyaux de l'Ouest Canadien.

***

Ainsi que nous le disions plus haut, il y a eu, hier soir, au collège, réunion de plusieurs anciens élèves. Ces anciens élèves, qui répondaient à une invitation du R. P. Dugas, ont résolu de fonder une association destinée à les grouper davantage autour de leur Alma Mater. Il va sans dire qu'on n'a fait hier qu'un travail préliminaire. Un comité est chargé d'élaborer une constitution, qui sera plus tard soumise au congrès général de l'Association. Disons dès maintenant que pour faire partie de cette confraternité il suffit d'avoir été élève du collège.

Le *Manitoba* se met dès aujourd'hui à la disposition du comité pour toute publicité qu'on voudrait faire.

Etaient présents à la réunion d'hier soir : Le R. P. Dugas, recteur ; les RR. PP. Drummond, Blain et Chosegros ; anciens élèves : M. l'abbé A. Béliveau, MM. L. N. Bétournay, H Royal, J. Dubuc, J. Bernier, Alex. La Rivière, Dr. Dubuc, R. M. Maguan, Albert Dubuc, Aimé Cinq Mars, A. Hearn et Noël Bernier.

Dans le Monde Religeux

Les exercices du mois de Marie à la cathédrale, sont toujours suivis avec soin. L'église se remplit tous les soirs. La semaine dernière les dames de la ville faisaient la musique ; elles ont exécuté avec talent un programme délicieux. Rendons ici un hommage particulier à madame M. A. Girard, dont la voix conserve toujours de l'ampleur et de l'expression.

L'interet du pays et l'interet de M. Laurier

[*L'Evénement*]

Les amis du cabinet Laurier commencent à comprendre l'impopularité du projet transcontinental, tel qu'ébauché par le gouvernement. L'un va jusqu'à prétendre que ce projet doit être bon puisque tout pouvoir vient de Dieu, et que le Grand-Tronc Pacifique est l'œuvre du pouvoir. Cet article doit valoir quelques gros sous ou son auteur pousse la générosité jusqu'à la folie. L'autre essaie d'atténuer la valeur de certains critiques en classifiant un peu trop catégoriquement ceux qui les font. L'indépendance du "News," de Toronto, est fortement inclinée vers le cabinet fédéral par l'admiration de son directeur pour le premier ministre, admiration basée sur la déplorable conduite de M. Laurier dans la question scolaire. Voilà ce qui accroit l'importance des articles du "News" Rappelons aussi que le "News" fut d'abord partisan à tous crins du projet de M. Laurier, et que ses réticences ne vinrent qu'après mûre réflexion. Enfin, le "News" ne condamne pas encore tout-à-fait le projet ministériel, mais il le trouve déplorablement dépourvu des garanties nécessaires pour sauvegarder l'intérêt du pays.

Et, de fait, le Grand-Tronc-Pacifique, restant absolument maître de l'émission des débentures nécessaires au paiement de son chemin, bien que ces débentures soient aux trois-quarts garanties par le gouvernement, il est difficile de ne point conclure que nous sommes exposés à des surprises désagréables pour le trésor public qui s'approvisionne à nos dépens.

La "Presse" qui prétend ce projet inspiré par le Saint-Esprit ne le défend peut-être pas pour l'amour du Bon Dieu. En tous cas, il est fort amusant de la voir écrire que ce projet est absolument nécessaire pour rendre justice à l'Ouest, quand elle sait comme nous que de nombreuses paroisses vieilles de 100 à 200 ans dans la province de Québec, sont encore complètement séparées des grands centres pendant six mois de l'année, faute de communications par voies ferrées et que, en outre, plusieurs régions de colonisation languissent faute des mêmes moyens de rapprochement avec les villes, qui leur permettraient de doubler et d'enrichir leurs populations.

Voilà pourquoi nous préférons le projet Borden qui répond à deux besoins, celui du transport s'il presse autant qu'on le dit, et celui de la colonisation qui est incontestable dans les vieilles provinces.......................

Funerailles de M. Mc Creary

Des funérailles pompeuses ont été faites la semaine dernière à M. McCreary, député, durant sa vie, de la division électorale de Selkirk.

M McCreary était décédé subitement à Ottawa quelques jours auparavant.

COULISSES POLITIQUES

La première livraison de cet ouvrage littéraire, se composant de 20 fascicules de 96 pages chacun, sera livrée au public vers la fin du mois de mai. Les personnes résidant en dehors de Montréal sont priées, si elles désirent voir et juger par elles-mêmes de la valeur de l'ouvrage, d'envoyer 55 cents à l'éditeur, A. Filiatreault, Boite de poste, 392, Montréal, car le tirage est limitée au nombre des souscripteurs. C'est une édition de luxe. L'ouvrage est redigé en collaboration.

A.C.B.M

La banque d'Hochelaga vient d'ouvrir une succursale à Saint-Boniface, Manitoba. Le nouveau gérant de cette institution est M. Joseph Desourdis de cette ville. M. Desourdis est encore un jeune homme ; après quelques années à l'emploi de la banque, il est parvenu à cette belle position par son travail, son énergie et aussi sa courtoisie. M. Désourdis est membre de l'A. C. B. M. No : 230 Saint-Boniface. A sa dernière assemblée, les membres ont voté de chaleureuses félicitations à ce dévoué frère, comme marque d'estime et de haute appréciation de sa belle promotion.

(Du journal "Le Canadien", organe officiel de l'A. C. B. M)

FEU M. F. PREFONTAINE

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Firmin Préfontaine de Saint-Pierre-Jolys. Les funérailles de ce vénérable citoyen de Saint-Pierre-Jolys ont eu lieu lundi matin. La démonstration de sympathie envers madame Préfontaine et la famille a été touchante.

M. Préfontaine était né dans la province de Québec. Il vint au Manitoba en 1880, et se fixa d'abord à Ste-Agathe, puis ensuite à Saint-Pierre-Jolys.

Outre son épouse il laisse plusieurs enfants parmi lesquels : M. Albert Préfontaine, député de Carillon, M. Ovide Préfontaine, de Saint.Pierre, M. Aurèle Préfontaine, médecin aux Etats-Unis.

Nous offrons à la famille nos condoléances empressées.

MARIAGE

Samedi dernier, à Montréal, M. Théophane Bertrand, fils de M. T. Bertrand, de Saint-Boniface, se mariait avec Mademoiselle B. Tessier, de Montréal. L'heureux couple, auquel nous présentons des vœux de bonheur et des félicitations, sera à Saint-Boniface d'ici à quelques jours, en visite chez l'estimable greffier de notre ville.

Resultats des examens Universitaires pour le college de St Boniface

Philosophie (seconde année) médaille d'argent, M. L. P Beaubien.

Philosophie (première année) M. Albert Laurendeau, bourse de $100.00.

M Norbert Bellavance, bourse de $75.00.

Rhétorique, Français, philosophie et latin, Monsieur Jacques Mondor, mention honorable.

M. Alexandre Beaupré $60.00.

Grec, M. Jacques Mondor, $20.

Anglais (pour les élèves français) M. Joseph O. Plante $40.00

Belles-Lettres, Français (pour les élèves français) M. Joseph Chabot, $40.00

Grec, M. Lambert Breidenback, $20.00.

Pique nique des universitaires

Le pique-nique annuel des universitaires a eu lieu il y a quelques jours à Saint-Norbert, Avec la permission de l'hospitalier Mgr. Ritchot les élèves passèrent la journée dans son bosquet près de la rivière ; ils se récréèrent durant plusieurs heures.

PROVINCE OF MANITOBA

REGISTRATION OF ELECTORS

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province.

Joseph Turenne, of St.Boniface, has been appointed Registration Clerk for the Electoral division of St. Boniface, and for the purpose of receiving applications, for registration, for striking names off the list of electors, and for the correction of errors, will attend at the following places, and on the days and dates named, that is to say:

At St. Boniface, on Wednesday and Thursday, May 25 and 26, in the Town Hall; At St. Vital West, on Friday, May 27 in the house of J. P. Dumas; At St. Norbert West, on Saturday, May 28, in the house of G. T. Landry; At Royal, on Monday, May 30, in the house of Cyrille Marchand; At St. Agathe West, on Tuesday, May 31, in the house of Azarie Gauthier; At St. Agathe East, on Wednesday, June 1 in the house of Euclide Olivier, At St. Adolphe East, on Thursday, June 2, in the house of A. Lavoie; At St. Norbert East, on Friday, June 3, in the house of A. Vermette; At St. Vital East on Saturday, June 4 in the house of J. Ranger; At Norwood on Monday June 6, in the house of Thomas Halpenny; At Louise Bridge, on Tuesday, June 7, in the store of James McGrath.

The Registration Clerk will attend and sit at the places and on the dates named above, each day, between the hours of 11 o'clock a. m. and 1 o'clock p. m. 2.30 o'clock and 6 o'clock p.m. and 7.30 o'clock and 10 o'clock p.m.

A court of revision will be held in the Town Hall, St.Boniface, on Tuesday, June 28th, 1904, commencing at the hour of 10 o'clock a.m. and closing at 6 o'clock p. m. to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the list of electors.

Only such persons whose names are not on the last revised list of electors, but possess the qualification to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sitting or Court of Revision for the purpose of being so registered.

Dated at the office of the Provincial Secretary, this second day of May, A.D. 1904

D. H. McFADDEN,
Provincial Secretery.

NAISSANCE

A Winnipeg, le 14 courant, Madame J. Giroux, une fille.

A LOUER

Résidence privée située entre le Collège Saint-Boniface et le couvent des Sœurs de Jésus-Marie, comprenant une jolie maison à deux étages qui est à recevoir un renouvellement complet. Pour plus amples informations, adressez-vous à
Madame EUG. PARADIS,
Saint-Boniface.

A VENDRE

Quatre résidences dans Saint-Boniface S'adresser a

LECOMTE & LAGIMODIERE,
Agents d'Immeubles,
197 Rue Lombard, Winnipeg

Ville de St-Boniface

Des soumissions seront reçues jusqu'à Vendredi le 20 courant pour le pavage en neuf du Pont de la Seine en madrier de 3 pouces.

Saint-Boniface, 11 mai 1904.

THEO. BERTRAND,
Sec-Trésorier

MUNICIPALITE DE MONTCALM

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la dite municipalité que le rôle d'évaluation de 1904 a été retourné à mon Bureau et accepté par le conseil.

Toute personne est invitée d'examiner le dit Rôle de cette date jusqu'au cinquième jour de mai 1904 et toute personne désirant porter plaintes contre le dit rôle devra le faire le ou avant le cinquième jour de mai 1904 en adressant sa plainte au Secrétaire-Tresorier soussigné.

Le conseil siègera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes s'il y en a et reviser le dit rôle le (17) dix-septième jour de mai 1904 à Letellier à dix heures Avant-midi.

Donne sous ma signature à St Jean Baptiste ce 30ième jour de mars A. D. 19 4

JOSEPH BARIL,
Sec.-Tresorier.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,348

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

INCENDIE

Vers les deux heures, dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie a dévoré la maison de M. J Luckwell, rue Notre Dame, à Saint-Boniface. M. Luckwell, qui est imprimeur au *Free Press* était arrivé un peu après minuit et n'avait rien découvert qui pût faire présager pareil désastre. La famille a été réveillée par la fumée ; le feu avait déjà fait assez de chemin pour leur fermer accès à l'escalier. Il a fallu passer par les fenêtres ; ce qui ne s'est pas fait sans accidents. M. et madame Luckwell se sont infligés d'assez sérieuses contusions et brûlures ; leurs jeunes enfants ont aussi été plus ou moins atteints par le feu.

M. le juge Prendergast et M. J. P. O. Allaire, les premiers rendus sur la scène, ont puissamment contribué au sauvetage de cette malheureuse famille.

La maison de M. Allaire, bâtie à quelques pieds de celle de M. Luckwell, a couru un grand danger. Notre "chemical", qui s'était rendu de peine et de misère sur la scène, a fait un excellent travail. Il a, de fait, sauvé la maison de M. Allaire; un autre engin chimique, de Winnipeg, a aussi rendu de bons services.

Rien n'a été sauvé dans l'incendie : toute la maison y a passé avec ses meubles. Dès le lendemain matin, des citoyens ont organisé une souscription dans la ville ; jusqu'ici le chiffre se monte au-delà de $260.00. On peut remettre à M. Allaire tout argent qu'on voudrait bien destiner à cette œuvre de charité. Le *Free Press*, de Winnipeg, a aussi ouvert une liste de souscription pour son employé.

Nous souhaitons à cette famille de pouvoir réparer promptement son malheur.

MENUS PROPOS

—Et pourquoi portez-vous deux montres, M. Gatien ?
—Pour savoir par l'une comment l'autre marche.

LE VEUF

—Ce fut un coup douloureux ?
—Terrible ! jamais je n'oublierai ce jour... Ce fut en 1889 ou 1894, quelque chose comme ça.

DEUX PORCS-EPICS

—Salut bien !
—Salut !
—Qui êtes-vous ?
—Qui êtes vous, vous même ?
—Je vous ai demandé le premier.
—Je ne vous dirai pas mon nom, si vous ne me dites pas le vôtre d'abord.
—Alors, adieu !
—Adieu !

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du Conseil de Ville lundi prochain.

—M. F. Mondor est à faire agrandir son hotel.

—La Banque d'Hochelaga a ouvert samedi dernier sa succursale dans notre ville.

—M. Aimé Bénard a acheté les deux maisons de M. Isaie Lavoie, sur la Rue La Vérandrye.

—Les semailles se sont faites par une fort belle température ; tout lève à merveille.

—M. Joseph Lecomte est à se faire construire une jolie résidence sur la rue Dumoulin.

—Madame D. Martin est à se faire construire une maison sur la rue Notre Dame ; M. F. Catonnier en est l'entrepreneur.

—A part les maisons nouvelles qui se construisent à Saint-Boniface, un grand nombre de citoyens agrandissent ou réparent leurs résidences.

—La manufacture de portes et de chassis de M. Arthur Cusson, Avenue Provencher, fonctionnera d'ici à quelques jours.

—M. E. J. O'Sullivan, Principal du National Business College, à Winnipeg, vient de fixer de nouveau sa résidence au milieu de nous, avec sa famille, rue Notre-Dame.

—MM. Despatis & Cie ont obtenu du contracteur Senécal le sous-contrat de l'excavation de la bâtisse de l'aqueduc.

—Mardi prochain sera congé civique : *Empire Day*. C'est la journée par excellence des pétards, des pièces pyrotechniques et autres joujoux qui font du tapage avec de la poudre et du feu. Il convient d'être prudent ; de se mettre à bonne distance des maisons et de bien examiner les cours avant de se retirer pour la nuit afin d'être sûr que le feu ne coure nulle part.



PROVINCE OF MANITOBA

REGISTRATION OF ELECTORS

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province.

Alexander Desautels, of Ste Anne has been appointed Registration Clerk for the Electoral Division of LaVerandrye and for the purpose of receiving applications for registration, for striking names off the list of electors, and for the correction of errors, will attend at the following places, and on the days and dates named, that is to say : At Grande Pointe, on Wednesday, May 25 in the house of Ambroise D. Lepine, section 19-9-4 east ; At Ile des chênes, on Thursday May 26, in the house of Octave Lamoureux, section 34-3-4 east ; At Niverville, on Friday, May 27, in the house of Charles Harrison ; At Prairie Grove, on Saturday, May 28, in the house of Henry Bolton, section 35-9-4 east ; At Lorette, on Monday, May 30, in the house of Seraphin Mireault lot 9? ; At Rosewood, on Tuesday, May 31, in the house of John Hourie, section 15-9-6 east ; At Ste. Anne, on Wednesday, June 1, in the house of Joseph Girouard, section 4-8-7 east ; At LaBroquerie, on Thursday, June 2, in the house of Joseph Granger, section 1-7-7 east ; At the house of Hermas Hebert, section 13-8-7 east, on Friday, June 3 ; At Giroux, on Saturday, June 4, in the house of Philippe Houde, section 15-7-7 east ; At Steinback on Monday, June 6, in the house of Arthur Herley, section 21-7-7 east. The Registration Clerk will attend and sit at the places and on the dates named above each day, between the hours of 11 o'clock a.m., and 1 o'clock p.m., 2.30 o'clock p.m., and 6 o'clock p.m. and 7.30 o'clock p.m. and 10 o'clock p.m.

A Court of Revision will be held in the County Court Hall, Ste. Anne, on Tuesday June 28th 1904 commencing at the hour of 10 o'clock a.m and closing at 6 o'clock p.m., to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the list of electors.

Only such persons whose names are not on the last revised list of electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered.

Dated at the office of the Provincial Secretary, this second day of May, A.D. 1904.

D. B. McFADDEN
Provincial Secretary.

NOTICE

RURAL MUNICIPALITY OF LABROQUERIE—SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of LaBroquerie, to me directed, and bearing date the 30th day of April A. D. 1904 commanding me to leavy upon the several parcels of lands hereinafter mentioned and described for the arrears of taxes due thereon and costs.

I do hereby give notice that unless said arrears of taxes due thereon and costs be sooner paid I will at the hour of two in the afternoon on Tuesday the twenty first day of june A. D. 1904 at the town hall of St. Boniface, proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.

The right-of-way of the Manitoba and South-Eastern Railway is reserved in case it intersects any of the lots hereby advertised to be sold.

DESCRIPTION.	Block or Section	No of Subdivision, Lot or Township	St. Anne Par. Lot or Range	ACRES	Amount of Arrears	Costs	TOTAL	PATENTED or UNPAT'D
L S s 1, 2, W 2 of L S 7 and E½ of L S 8 of	19	6	7	120	27 20	50	27 70	Pat.
Lots 9, 10, blk 5, sub. of lot 14	.....	.....	14	25	135 82	50	136 32	do
E½ of parcel described in deed 6821, fractional of lot	.....	.....	25	110	7 55	50	8 07	do
Lot	.....	.....	65	141	45 56	50	46 06	do
Lot	.....	.....	18	151	33 76	50	34 26	do
E½ of lot	.....	.....	79	67	25 98	50	26 48	do
Lot 19, except fract. desribed in deed 7700	.....	.....	19	438	331 39	50	331 89	do
That part of lot 27 described in deed 6124	.....	.....	27	66	76 84	50	77 34	do
Wly 6 che in width of lot 44 except Wly 36 feet	.....	.....	44	89	120 43	50	120 93	do
That parcel of lot 16 contiguous to the north limit of parcel described in Certificate of Title No. 21.904, extending north from it 198 ft., being co-terminus in E'ly line having its Wly line parallel to Wly line of lot described in said above certificate which extends Wly 220 ft. and from that point a parallel to E'ly survey line of Ste. Anne Parish lot No 16 constitutes the Wly boundary	.....	.....	16	1	45 34	50	45 84	do

J. A. LACERTE, Secretary-Treasurer.
Rural Municipality of LaBroquerie.

Ste. Anne, May 14th 1904.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère. page.

Kittson et Eugénie soit nivelées de manière que les voitures puissent y entrer par l'Avenue Taché.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer la pétition de la Ville préparée par les avocats de la Ville pour être présentée à la commission des chemins de fer à Ottawa contre la compagnie du Canadian Northern Railway.

Que le pont de La Seine soit ponté en neuf et de niveau, en madrier de pin rouge, de trois pouces d'épaisseur, posé sur le travers, et que des soumissions soient demandées pour cet ouvrage.

Votre Comité a examiné les diverses applications faites pour la position d'ingénieur de la Ville, et après avoir considéré cette question, il en est arrivé à la conclusion de recommander la nomination de M. Cecil Goddard, de Winnipeg, pour six mois à raison de cent vingt ci q piastres par mois."

Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe que les comptes suivants soient acceptés et payés: T. W. Taylor & Co, $5.00; Théo. Bertrand, $5.00; Agréé.

Proposé par le cons. P. Couture secondé par le cons. Cusson, que le deuxième rapport de la Cour de Police soit accepté, et que les comptes de O. Couture & Co., 70 cts et Lig Gagné, $21.70 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que le compte de la Winnipeg Electric Street Railway Co., $5.61, soit accepté et payé. Agréé

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. G. Couture que les comptes suivants soient acceptés et payés: A. Lemay, $773.20, rôle de paie No. 19, $13.80; rôle de paie No. 20 $321 85. Agréé.

Les autres comptes sont référés au comité dont ils relèvent.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. P. Couture, que le surintendant des travaux publics soit autorisé de notifier la Bell Telephone Co, et la Winnipeg Electric Street Railway Co., d'enlever leurs poteaux qui se trouvent dans le chemin des trottoirs projetés. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Gauvin que le chef de police soit autorisé à faire faire deux cents numéros et cinq cents blancs de reçus pour licence de bicycle. Agréé.

Proposé par le cons. P. Couture, secondé par le cons. Cusson, que la demande du chef de police à propos des costumes et des insignes soit accordée, et qu'un bicycle soit aussi acheté par la Ville pour l'usage de la police. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons P. Couture que le règlement pour amender le règlement No. 153 concernant la circulation des bicycles soit introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. P. Couture, secondé par le cons. Cusson, que M. Jérémie Rémillard soit engagé comme constable de la Ville à raison de $50.00, par mois, son temps devant commencer dès demain. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons Metcalfe, que la cour de révision pour réviser le rôle d'évaluation de cette année, soit fixée au 13 juin prochain à huit heures p. m., au lieu ordinaire des séances et que la dite cour soit composée de ceux des membres du Conseil qui seront alors présents. Agréé. Et la séance est levée.







FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 18

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

I

LES MINES DE LAOKAÏ

Nous sommes heureux de donner les premiers à nos lecteurs le résumé du rapport fait, aux banquiers associés, par le chef de la mission envoyée au Tonkin.

"A Laokaï, ville située sur le fleuve Rouge, s'étendent de vastes mines de cuivre monopolisées par le gouvernement de l'Annam.

"Après s'être assurés du bon vouloir des préfets de la province, ce qui fut aisé aux voyageurs munis de lettres des ministres de Hué, et avoir cimenté cette amitié naissante par quelques cadeaux plus brillants que couteux, ils commencèrent l'exploration de la région minière.

"Nos savants ingénieurs reconnurent l'existence de trois gisements, analysèrent le minerai et le trouvèrent aussi riche que celui des mines favorisées.

"Le pays est sec, bien cultivé, salubre, et s'étend entre le Song-Koï qu'il domine, et des montagnes couvertes d'épaisses forêts giboyeuses. La déclivité du terrain permettra d'installer des chaînes de wagonnets qui descendront jusqu'à la berge du fleuve, où ils se déchargeront directement dans des chalands qui, traînés par des bateaux à vapeur, amèneront le minerai jusqu'aux différents ports d'embarquement.

"Plus tard, il sera très facile et très avantageux d'établir une usine à Laokaï même, afin d'expédier le cuivre en barres, ce qui économisera de grands frais de transport.

"Le Tonkin est si fertile que la vie n'y coute que quelques sous par jour. Avec un salaire journalier de 70 à 75 centimes, on pourra se procurer telle quantité d'ouvriers que l'on désirera, et choisir, dans le nombre, les plus actifs et les plus intelligents.

"Grâce à ce bon marché extraordinaire, et malgré les longs transports et la difficulté où l'on se trouvera, dans les premiers temps, de traiter le minerai aux lieux d'extraction, le métal, qui est d'excellente qualité reviendra tout rendu à Marseille, à 2 francs les 100 kilos au-dessous des plus bas cours actuels.

"Mais ce sont là des projets pour la réalisation desquels il faut obtenir l'autorisation d'exploitation du gouvernement de Hué.

"C'est dans la négociation de cette autorisation que la mission rencontra les plus grandes difficultés. Un des négociateurs est resté, pour les suivre, dans la capitale de l'Annam. Il est chargé de conclure au nom de son chef.

"Espérons, pour les capitaux français, que ces négociations aboutiront; car l'épargne trouverait là, pour ses fonds, un emploi sûr et rénumérateur.

Cette dernière phrase, surtout, plut à Isaac.

—Cette affaire sera rénumératrice pour vous, mon très cher oncle, mais non pas pour les actionnaires. Vous possédez un fier toupet. Je vous admire.

—Tu en verras bien d'autres. Attends seulement quinze jours.

Deventer éprouva quelque peine à décider Bonchamps à écrire de nouveaux articles sur le Tonkin.

—Comment voulez-vous que je parle de mines que je n'ai jamais vues? J'ai seulement entendu dire qu'il existait des gisements dans les montagnes où le Fleuve-Rouge prend sa source.

—Vous pouvez entretenir les lecteurs de la richesse agricole du pays.

—Le delta du Fleuve-Rouge est très fertile. Il n'en est pas tout à fait de même des flancs des montagnes. Ils sont couverts d'aréquiers dont les émanations donnent des fièvres mortelles.

—On abattra ces arbres.

—La région dont vous parlez est ravagée par les bandes des Pavillons-Jaunes et des Pavillons-Noirs.

—Nous armerons nos ouvriers.

—Vous aurez à lutter contre les Chinois qui verront avec déplaisir des Français prendre pied au Tonkin.

—Nous négocierons avec eux. Au besoin, nous les emploierons.

—Je serais fort étonné que vous obteniez l'autorisation du gouvernement annamite, très jaloux de son monopole.

—La cour de Hué y gagnera. Ces mines sont inexploitées et, conséquemment, ne lui rapportent rien. Nous lui payerons une redevance qui sera pour elle tout bénéfice. D'ailleurs je ne vous demande pas de parler de notre entreprise, je vous prie tout simplement de ramener l'attention publique sur le Tonkin. C'est rendre service aux Français que de les éclairer sur un pays, que la position de la Cochinchine nous amènera un jour ou l'autre à conquérir. Je suis si éloigné de vous parler de patronner notre affaire de votre grande influence, que je vous demande même d'indiquer les obstacles que nous rencontrerons. Ce sera pour moi l'occasion d'exposer les moyens que nous comptons employer pour les vaincre.

En parlant, Deventer tenait ses regards attachés sur le ruban rouge qui ornait la boutonnière de Bonchamps. Celui-ci comprit et, comme il entrevoyait une série d'articles fructueux, et qu'il ne demandait pas mieux que de plaire à Simon, il se laissa persuader.

Naturellement le banquier ne lui montra pas le dessous des cartes. Il connaissait trop son caractère prêt à subir toutes dominations pour craindre des attaques directes et violentes.

Grâces aux "peut-êtres", aux "sans doute", aux "il parait", aux atténuations de toutes sortes qui parsemaient les phrases de Bonchamps il eut beau jeu pour refuter ses objections et en tirer tout le profit désirable.

Cette polémique gracieuse occupa l'attention publique pendant trois semaines, au bout desquelles un compère habitant Saïgon, mis dans la confidence, télégraphia au bon moment qu'une lettre de Hué annonçait l'autorisation du gouvernement annamite.

Dès lors, Deventer mit la dernière main à la confection des statuts de sa société anonyme, vrai filet destiné à pêcher et à retenir l'argent des "gogos".

Puis, il s'occupa de la formation de son conseil d'administration. A côté de trois banquiers, habitués à lancer des émissions d'affaires véreuses, qui devaient partager les bénéfices, il réussit à inscrire les noms de deux propriétaires fonciers, fort honnêtes gens, mais n'entendaient rien aux affaires de Bourse; de trois députés à cour d'argent, qui rendirent leur adhésion aux statuts; d'un industriel sur le point de fair faillite, et de cinq naïfs auxquels il monta l'imagination, en leur jouant un petit air sur la corde du patriotisme.

Simon refusa d'y joindre son neveu.

—Tu es trop artiste pour jouer à ces jeux-là, lui dit-il. Tu seras attaché à la Société à un titre quelconque qui te permettra de toucher de gros appointements sans avoir aucune autre besogne à remplir que de venir de temps en temps fumer un cigare dans un bureau luxueux. C'est tout ce qui te faut. Tu émergeras au budget sans rien risquer.

—Vous risquez bien, vous!

—Oh! Moi! C'est autre chose! C'est pour toi que je travaille Si, pourtant, tu voulais épouser Rachel et son million, je n'en serais pas réduit à courir la chance de tomber sous le coup de l'article 405 du code pénal!

—Que dit cet article 405?

—Il a le mauvais goût d'appliquer à ma petite affaire le gros mot "d'escroquerie".

Le conseil d'administration formé, les journaux furent remplis d'annonces, et les murs de Paris et des principales villes furent couverts de grandes affiches bleues, blanches et rouges, format double colombier, portant à lettres visibles à vingt mètres:

Société Anonyme des mines de cuivre de Laokaï (Tonkin Septentrional), au capital de trente millions, divisé en 60,000 obligations de 550 francs, émises à 183 francs payable comme suit:

50 francs en souscrivant, 75 à la répartition.

Les trois autres quarts seront appelés au fur et à mesure des besoins.

Les sommes versées porteront, jusqu'à l'achèvement des travaux préparatoires, un intérêt de 40 pour cent par année.

Suivait l'indication des banques où l'on pouvait souscrire, et les noms des membres du conseil d'administration.

Un boniment, imprimé en caractères plus petit dans le bas de l'affiche, résumait, en style emphatique, les differents articles parus récemment.

Le jour solennel de l'émission arriva. Deventer avait loué un vaste local rue Richelieu, tout près de la Bourse. Au dessus de la porte d'entrée, se détachait en énormes lettres dorées en relief:

"Société anonyme des Mines de Laokaï.

La fermeture en fer était entièrement couverte d'affiches.

Dès la veille au soir, une cinquantaine d'hommes payés étaient venus s'installer devant la porte. D'autres s'y étaient joints, espérant gagner quelques sous en cédant leurs places. Des gardiens de la paix les avaient fait s'aligner le long du trottoir contre les maisons. Cette file d'hommes causant, fumant, mangeant, bâillant, battant la semelle, attirait les regards, faisait se retourner les passants et remarquer les affiches annonçant l'émission.

(A Suivre)